

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 Janvier 2008

Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 13

SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2008

OBJET :	Présents : M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES, MM. FROMONT, LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL, M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, WITTMANN, Adjoints ; Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme CHAMPEL, MM. COURTIEUX, DEBAT, Mme DOMINJON-STENGER, M. DORE, Mme DUTHU, MM. FEILLENS, FONTAINE, LACROIX, LE MAOUT, Mme MAYER, M MORNET, Mmes MOTTA, NOLL-FONTENILLE , Mme PERRET, M. PERRIOD, Mme PONS LAMOITTE, MM. PRITZY, RODET, Mmes SAINT-ANDRE, TOWNSEND-GIRARD, ZILLER
PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs autorisés de la Ville de Bourg-en-Bresse - Etat du personnel permanent au 1.01.2008	
Pour ampliation Pour le Maire et par délégation	Excusés : M. BERTRAND (M. BRETON), Mme JEAN-LOUIS (M. FROMONT) Mme BRENDEL (M. MORNET), M.CAILLAT (M. FEILLENS), Mme CLAME (Mme NOLL-FONTENILLE), M. MAZUY (Mme BODARD), M. PARAMELLE (Mme MAYER),
	Absent : Mme VEILLEROT
	Secrétaire de séance : Mme BOZON
Acte reçu le Par la préfecture de l'Ain Notifié ou publié conformément à la réglementation le Pour le Maire, et par délégation	Rapporteur : M. BRETON

EXPOSE

Le tableau des effectifs autorisés du personnel de la Ville de Bourg-en-Bresse a été fixé par le conseil municipal dans sa séance du 9 juillet 2007.

Suite à la tenue des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C du 7 décembre 2007, il convient d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte :

- des changements de situations liés aux avancements de grade et promotion interne pour lesquels un avis favorable a été émis par ces 3 commissions.
- de l'évolution des besoins des services en terme de personnel

Il est proposé d'apporter au tableau des effectifs de la ville, mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les modifications suivantes :

Filière administrative :

- création de 2 postes d'attaché principal à temps complet
- création de 3 postes de rédacteur territorial chef à temps complet
- création de 4 postes de rédacteur territorial à temps complet
- création de 4 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- création de 3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- suppression de 9 postes d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- suppression de 4 postes d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Filière technique :

- création d'un poste d'ingénieur en chef de classe normale
- création d'un poste d'ingénieur territorial
- suppression d'un poste d'ingénieur principal territorial
- création de 3 postes de technicien supérieur principal territorial à temps complet
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- création de 6 postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- suppression de 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (8/10)
- suppression de 6 postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- création de 10 postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Filière médico-sociale

- création d'un poste d'infirmière territoriale de classe supérieure
- suppression d'un poste d'infirmière territoriale de classe normale
- suppression d'un poste d'éducateur en chef de jeunes enfants à temps complet
- suppression d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- création de 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal à temps complet
- suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet
- création de 2 postes d'auxiliaire de puériculture territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale
- suppression de 4 postes d'auxiliaire de puériculture territoriale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- création de 3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- suppression de 5 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Filière culturelle :

- création d'un poste de bibliothécaire territoriale
- création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- suppression d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (3/16)
- suppression d'un poste de d'assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe
- création de 2 postes d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- création de 4 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique
- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 
- suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- suppression d'un poste de professeurs d'Ecole de musique

Filière animation

Création d'un poste d'animateur territorial à temps complet

Filière sportive :

-suppression d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Filière Police Municipale :

-création d'un poste de brigadier de police municipale à temps complet

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités locales

Vu la délibération du 9 juillet 2007

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 janvier 2008

Vu les avis favorables des commissions administratives paritaires du 7 décembre 2007 relatives aux avancements de grade et promotion interne

**A L'UNANIMITE des votants (32 Voix), la Gauche Plurielle de prenant pas part au vote**

**ADOpte** le nouveau tableau des effectifs autorisés du personnel de la Ville de Bourg-en Bresse (joint en annexe) modifié selon les éléments cités en exposé.